

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

*Madame Virginie CELLIER, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, Directrice du Patrimoine,*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 910 - Direction du Patrimoine et pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 855 - Budget annexe immobilier :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant,
  - les procès-verbaux de réception concernant les travaux d'entretien des bâtiments et des sites de l'Université Toulouse 1 Capitole dans la limite de 30 000 € HT par commande,
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 910, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie CELLIER, Madame Hélène DELHOUM, Ingénieur d'études, cheffe du pôle moyens généraux, reçoit délégation pour signer les certifications de service fait, en dépenses, sans limitation de montant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Michel RAMONGASSIE et à Mme Hélène DELHOUM, en date du 26 octobre 2021.

Fait à Toulouse, le 22 mars 2023

La délégataire,



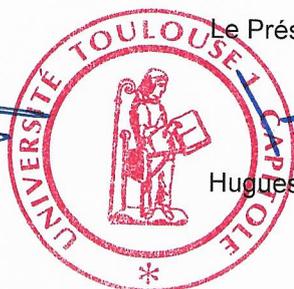
Virginie CELLIER

La délégataire,



Hélène DELHOUM

Le Président,



Hugues KENFACK